

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 460

21 février 2012

### SOMMAIRE

Andreas Capital .....	22056	First Place Investments S.A. ....	22080
Aros Sweden Residential Sàrl .....	22034	Flowing Content .....	22057
Babette S.A. ....	22045	Freighter Leasing S.A. ....	22056
Baikal S.A., SPF .....	22046	Future Entertainment S. à r.l. ....	22061
Callistejia S.A. ....	22047	Greenwich Data (Rochester) S.à r.l. ....	22052
Capercaillie S.A. ....	22047	Iceland Genomic Ventures Holding S.à r.l. .....	22047
Carbize S.A. ....	22056	Interkoener S.A. ....	22037
Ciskey Property SCI .....	22058	Interpro Consulting S.à r.l. ....	22037
Compagnie de Réservations, Services et In- vestissements Hôtelières S.A. ....	22047	J. et H. Lamparski S.à r.l. ....	22038
Compass Luxembourg S.A. ....	22051	Le Dao S.à.r.l. ....	22040
Côté Stores .....	22051	Locatec .....	22060
Cura Fund S.A. SICAV SIF .....	22061	Luxembourg Bridge .....	22037
Ecolab LUX 6 S.à r.l. ....	22068	Magenta S. à r.l. ....	22037
Efforts S.A. ....	22051	McD Luxembourg Holdings S.à r.l. ....	22067
ESI Luxembourg S.à r.l. ....	22066	New Braustüb'l S.à r.l. ....	22065
Eurobatt S.A. ....	22052	ODC - Integrated Medical Management S.à r.l. ....	22040
Euro Bond Investments Management ....	22051	Pescado S.A., SPF .....	22045
Eurodyne .....	22055	ProLogis Belgium X S.à r.l. ....	22038
European Consultants (Luxembourg) S.A. .....	22064	Remora Luxco I .....	22045
Européenne de Financement S.à r.l. ....	22055	SIX Pay S.A. ....	22048
Européenne de Financement S.à r.l. ....	22055	Sky Capital Europe S.à r.l. ....	22074
FABRICOM GTI Industrie Sud S.A. ....	22067	Solou America S.à.r.l. ....	22038
Ferrero International S.A. ....	22067	Xylomen Participations S.à r.l. ....	22076
Ferrero Trading Lux S.A. ....	22080		
Fidelity Productions Participations S.A. .....	22052		

**Aros Sweden Residential Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: SEK 180.808,00.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 117.732.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-eight of December.

Before Maître Martine Schaeffer, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Aros Sweden Residential S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 117.732 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître André Schwachtgen, notary, residing in Luxembourg, dated 28 June 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1683, page 80770 dated 8 September 2006. The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended for the last time by a notarial deed of Maître Martine Schaeffer, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 23 December 2010, published in the Mémorial number 576, page 27602, dated 28 March 2011.

The meeting is opened by Mr Gianpiero SADDI, notary's clerk, with professional address in Luxembourg, being in the chair (the "Chairman").

The Chairman appointed as secretary, Mr Raymond THILL, notary's clerk, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer, Mr Gianpiero SADDI, prenamed.

These appointments having been made, the Chairman declared that and requested the notary to state that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by them are indicated on the attendance list (the "Shareholders"). This list and the proxies, after having been signed by the appearing persons and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

II.- This attendance list shows that all of the six hundred twenty (620) class A shares and of the one hundred fifty-six (156) class B shares of the Company representing 100% of the share capital of the Company, are represented at the present extraordinary general meeting so that the meeting can validly decide on all the issues of the agenda which are known by the Shareholders.

III.- All present or represented Shareholders of the Company declare to have been duly informed of the holding of the present meeting and of its agenda and decide unanimously to waive all convening notices procedure in relation to this meeting.

IV.- The agenda of the meeting was the following:

*Agenda*

1. To resolve on the dissolution and liquidation of the Company.

2. To appoint Headstart Management Services S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 155.181, represented by its sole manager, Christophe Gaul, as liquidator of the Company (the "Liquidator").

3. To determine the powers of the Liquidator.

4. Miscellaneous.

After due and careful deliberation, the following resolutions were taken unanimously:

*First resolution*

The Shareholders resolve to dissolve and to put the Company into liquidation as of the date of the present deed.

*Second resolution*

The Shareholders resolve, in accordance with article 16 of the Articles, to appoint as liquidator of the Company, Headstart Management Services S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 155.181, represented by its sole manager, Christophe Gaul (the "Liquidator"), who has accepted this mandate.

*Third resolution*

The Shareholders resolve that the Liquidator shall receive the powers and compensations as determined hereafter.

The Liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The Liquidator may accomplish all the acts provided for by article 145 without requesting the authorisation of the general meeting of shareholders in the cases in which it is requested.

The Liquidator may exempt the registrar of mortgages from proceeding with any automatic registration; renounce all in rem rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove any attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other encumbrance.

The Liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The Liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

The Liquidator may distribute the Company's assets to the Shareholders in cash or in kind to its willingness and in accordance with article 5 of the Articles.

The Liquidator shall be liable, both to third parties and to the Company, for the execution of the mandate given to him hereby.

The Liquidator's signature binds validly and without limitation the Company in the process of liquidation.

The Liquidator shall draft a report on the results of the liquidation and the employment of the corporate assets with supporting accounts and documents.

#### Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form, whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 1400..

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof, the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, said appearing persons signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille onze, le vingt-huit décembre

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés d'Aros Sweden Residential S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.732 (la "Société"),

constituée en vertu d'un acte notarié du Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date de 28 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial"), numéro 1683, page 80770 du 8 septembre 2006. Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date de 23 décembre 2010, publié au Mémorial, numéro 576, page 27602 du 28 mars 2011.

L'assemblée a été ouverte par Mr Gianpiero SADDI, clerc de notaire, dont l'adresse professionnelle est au Luxembourg, en sa qualité de président (le "Président").

Le Président a nommé secrétaire, Mr Raymond THILL, clerc de notaire, dont l'adresse professionnelle est au Luxembourg.

L'assemblée a élu scrutateur, Mr Gianpiero SADDI, précité.

Ces nominations étant faites, le Président a déclaré et a demandé au notaire d'acter que:

I. Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales détenues par eux sont indiqués sur la liste de présence (les "Associés"). Cette liste et les procurations, après avoir été signées par les personnes comparantes et le notaire soussigné, resteront attachées au présent acte aux fins de l'enregistrement.

II. Cette liste de présence montre que toutes les six cent vingt (620) parts sociales de catégorie A et cent cinquante-six (156) parts sociales de catégorie B de la Société représentant 100% du capital social de la Société, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur toutes les questions de l'ordre du jour connues des Associés.

III. Tous les Associés de la Société présents ou représentés déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la présente assemblée ainsi que de son agenda et décident à l'unanimité de renoncer à toute procédure de convocation relative à cette assemblée.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

### Ordre du jour

1. Décider la dissolution et la liquidation de la Société.

2. Nommer Headstart Management Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.181, représentée par son gérant unique, Christophe Gaul, comme liquidateur de la Société (le "Liquidateur").

3. Déterminer les pouvoirs du Liquidateur.

4. Divers.

Après délibération, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

#### *Première résolution*

Les Associés décident de dissoudre et de mettre la Société en liquidation à compter de la date du présent acte.

#### *Deuxième résolution*

Les Associés décident, conformément à l'article 16 des Statuts, de nommer comme liquidateur de la Société, Headstart Management Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.181, représentée par son gérant unique, Christophe Gaul (le "Liquidateur"), qui a accepté ce mandat.

#### *Troisième résolution*

Les Associés décident que le Liquidateur recevra les pouvoirs et les rémunérations comme déterminés ci-après.

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le Liquidateur peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans demander l'autorisation de l'assemblée générale des associés dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur peut dispenser le conservateur des hypothèques de procéder à une inscription automatique; renoncer à tous droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions résolutoires; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le Liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le Liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Le Liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société aux Associés en numéraire ou en nature selon sa volonté et conformément à l'article 5 des Statuts.

Le Liquidateur sera responsable tant envers les tiers qu'envers la société, pour l'exécution du mandat qui lui est donné.

La signature du Liquidateur lie valablement et sans limitation la société dans le processus de liquidation.

Le Liquidateur rédigera un rapport sur les résultats de la liquidation et sur l'emploi des actifs sociaux, comptes et documents à l'appui.

#### *Coûts*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en raison du présent acte, sont estimés à environ EUR 1400.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Ainsi le présent acte notarié a été préparé à Luxembourg, à la date mentionnée au début de ce document.

Le document ayant été lu aux personnes comparantes, connues du notaire par leurs nom, prénom, état civil et demeure, lesdites personnes comparantes ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Saddi, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 03 janvier 2012. LAC/2012/402. Reçu douze euros EUR 12,-

*Le Receveur (signé):* pd Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2012.

Référence de publication: 2012006876/162.

(120006946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2012.

---

**Magenta S. à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 25.000,00.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 141.085.

—

*Extrait des résolutions de l'associé unique prises au siège social le 11 janvier 2012*

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- L'associé unique accepte la démission de:

\* Mr Renaud Labye, né le 11/09/1977 à Liège (Belgique), ayant son adresse professionnelle au L-1728 Luxembourg 14, rue du Marché aux Herbes;

De sa fonction de gérant avec effet au 26 août 2011.

- L'associé unique nomme:

\* Mlle Radia Taddrart, née le 17/11/1985 à Epinal (France), ayant son adresse professionnelle au L-1728 Luxembourg 14, rue du Marché aux Herbes;

En qualité de gérant avec effet au 27 août 2011 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2012.

*Pour Magenta S.à r.l.*

Signature

*Mandataire*

Référence de publication: 2012007191/23.

(120007037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2012.

**Interkoener S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9710 Clervaux, 10, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 96.209.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012006491/10.

(120006848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

**Interpro Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4030 Esch-sur-Alzette, 11, rue Zénon Bernard.

R.C.S. Luxembourg B 155.983.

—

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012006492/9.

(120006790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

**Luxembourg Bridge, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 138.594.

—

Par résolutions signées en date du 29 novembre 2011, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Charles Godding Bridge Jr., avec adresse professionnelle au 30, Kaileys Way, 01450 Groton, Massachusetts, Etats-Unis, de son mandat de gérant, avec effet au 14 octobre 2011

2. Nomination de Lauren Fiore, avec adresse au 8, Humboldt Place, Apt. 2, MA 02127 South Boston, Etats-Unis, au mandat de gérant avec effet au 14 octobre 2011 et pour une durée indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 15 décembre 2011.

Référence de publication: 2012006523/15.

(120006079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

---

**Solou America S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 129.604.

—  
EXTRAIT

Il résulte du conseil de gérance tenu en date du 23 décembre 2011 que le siège social de la société a été transféré du 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

De plus, l'adresse professionnelle des personnes suivantes a changée, et est désormais:

- Matthijs BOGERS, gérant: 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;

- Julien FRANCOIS, gérant: 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;

Le siège social de l'associé a également changé, et est désormais:

- Raihman America S.à r.l., associé: 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2011.

Solou America S.à r.l.

Représentée par Matthijs BOGERS

Gérant

Référence de publication: 2012006850/21.

(120006827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

---

**J. et H. Lamparski S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 19, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 17.088.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012006498/10.

(120006656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

---

**ProLogis Belgium X S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 134.902.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and eleven, on the ninth day of December,

Before the undersigned, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Marc BECKER, private employee, residing professionally in Luxembourg, acting in the name and on behalf of ProLogis European Developments BV, a limited liability company incorporated under the laws of The Netherlands having its registered office at Schiphol Boulevard 115, 1118 BG Schiphol Airport, The Netherlands, registered with the Chamber of Commerce of Amsterdam under number 34248696,

by virtue of a proxy given on 30 November 2011.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that ProLogis Belgium X S.à r.l., having its principal office in L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated November 26, 2007, published in the Mémorial

Recueil des Sociétés et Associations, number 228 of January 29, 2008 (the "Company") and the Company's articles of incorporation have not been amended since today;

- that the share capital of the Company is fixed at twenty-five thousand Euros (EUR 25,000.-) represented by twenty-five (25) shares with a par value of one thousand Euros (EUR 1,000.-) each, fully paid up;
- that ProLogis European Developments BV, prenamed, has become owner of all the shares in the Company;
- that the appearing party, in its capacity as sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;
- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at 25 November 2011 declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;
- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at 25 November 2011 being only one information for all purposes;
- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;
- the Company's manager is hereby granted full discharge with respect to its duties;
- there should be proceeded to the cancellation of all issued units;
- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

#### Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at ONE THOUSAND EURO (1.000.-EUR).

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le neuf décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

#### A COMPARU:

Monsieur Marc BECKER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de ProLogis European Developments BV, une société constituée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège à Schiphol Boulevard 115, 1118 BG Schiphol Airport, The Netherlands, immatriculée auprès de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34248696,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 30 novembre 2011.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société ProLogis Belgium X S.à r.l., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, a été constituée suivant acte notarié du 26 novembre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 228 du 29 janvier 2008 (la «Société») et dont les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour;
- que le capital social de la Société s'élève actuellement à vingt cinq mille euros (EUR 25.000,-) représenté par vingt cinq (25) parts sociales, d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, entièrement libérées;
- que ProLogis European Developments BV, précitée, est devenue seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société;
- que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;
- que l'associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 25 novembre 2011, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'associée unique est investie de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan de la Société au 25 novembre 2011 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;
- décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société;
- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales émises;
- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

*Frais.*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à MILLE EUROS (1.000.-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. BECKER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 décembre 2011. Relation: LAC/2011/55523. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2012.

Référence de publication: 2012006614/98.

(120006644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

---

**Le Dao S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3898 Foetz, 164, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 153.658.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg. Signature.

Référence de publication: 2012006531/10.

(120006292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

---

**ODC IMM, ODC - Integrated Medical Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-7410 Angelsberg, 6, rue de l'Ecole.

R.C.S. Luxembourg B 166.047.

—  
STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt et un décembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) Monsieur Philippe Robert SCHREDER, indépendant, né à Matam (Sénégal) le 21 novembre 1975 et demeurant au 6, rue de l'Ecole, L-7410 Angelsberg; et

2) Monsieur Bernard DEREINE, administrateur de société, né à Bruxelles (Belgique) le 9 mars 1961 et demeurant au 6, rue de l'Ecole, L-7410 Angelsberg.

Lequels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois qu'ils vont constituer comme suit:

## **Titre I<sup>er</sup> . Constitution - Dénomination - Siège - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les parties ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des parts ci-après créées, il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de ODC – Integrated Medical Management S.à r.l. (en abrégé ODC – IMM).

**Art. 2.** Le siège social est établi à Angelsberg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale de associés ou de l'associé unique, qui aura tous pouvoirs d'adapter le présent article.

**Art. 3.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale statuant dans les formes prescrites par la loi.

## **Titre II. Capital social - Parts**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.-EUR), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales sans désignation de valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées.

**Art. 6.** Le capital social peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par le gérant délibérant aux conditions requises pour les modifications des statuts et conformément aux dispositions de la loi.

Les nouvelles parts à souscrire en numéraire sont offertes par préférence aux associés, proportionnellement à la partie du capital que représentent leurs parts. L'assemblée générale fixe le délai de l'exercice du droit de préférence. Elle confère au gérant tous pouvoirs aux fins d'exécuter les décisions prises et de fixer les conditions de l'exercice du droit de préférence.

Toutefois, par dérogation à ce qui précède, l'assemblée générale peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentielle ou autoriser le gérant à le faire.

**Art. 7.** Les parts sont nominatives.

La propriété des parts nominative s'établit par une inscription sur le registre prescrit par la loi.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés aux associés.

La cession s'opère par une déclaration de transfert inscrite sur le même registre, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs fondés de pouvoir. Il est loisible à la société d'accepter et d'inscrire sur le registre un transfert qui serait constaté par la correspondance ou d'autres documents établissant l'accord du cédant ou du cessionnaire. La cession de toute part doit faire l'objet de préemption de la part des autres associés auxquels il sera donné deux mois à partir de la réception par envoi avec accusé de réception de l'offre d'achat par un tiers pour faire valoir leur droit par envoi avec accusé de réception au vendeur.

La mutation, en cas de décès, est valablement faite à l'égard de la société, s'il n'y a pas opposition, sur la production de l'acte de décès, du certificat d'inscription et d'un acte de notoriété reçu par le juge de paix ou par un notaire.

**Art. 8.** Chaque part donne droit, dans les bénéfices et l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelque main qu'il passe.

La propriété d'une part comporte de plein droit adhésion aux statuts de la société et aux décisions de l'assemblée générale.

## **Titre III. Administration - Direction - Représentation**

**Art. 9.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas obligatoirement être associés.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés détenant les trois quarts du capital social.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux des membres du conseil de gérance.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, un remplaçant sera élu parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être un gérant.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par tout gérant.

Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants seront présents ou représentés.

Un gérant peut être représenté par procuration à une réunion par un autre membre du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à une majorité simple. Les résolutions de la réunion seront signées par (i) tous les gérants présents à la réunion ou par (ii) le président et le secrétaire.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé.

Les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue. Ces résolutions pourront être documentées par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé (s) par tous les membres du conseil de gérance.

**Art. 10.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 11.** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 12.** En cas de vacance d'une place d'un gérant, il peut être pourvu provisoirement au remplacement dans les conditions prévues par la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Tout gérant désigné dans les conditions ci-dessus n'est nommé que pour le temps nécessaire à l'achèvement du mandat du gérant qu'il remplace.

**Art. 13.** Les gérants ne peuvent délibérer et statuer valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée.

Tout gérant empêché ou absent peut donner par écrit, par télégramme, par télex, par télécopie ou par email à un de ses collègues du conseil mandat pour le représenter à une réunion déterminée du conseil et y voter en ses lieu et place. Le délégant sera, dans ce cas, au point de vue du vote, réputé présent.

Les gérants peuvent adopter des résolutions par vote circulaire exprimé par écrit, par télégramme, par télex, par télécopie ou par email. Cette décision est documentée dans un seul écrit ou dans plusieurs écrits qui, réunis, font preuve de la décision.

Toute décision du conseil est prise à la simple majorité des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Si dans une séance du conseil réunissant le quorum requis pour délibérer valablement, un ou plusieurs gérants s'absentent, les résolutions sont valablement prises à la majorité des autres membres présents ou représentés.

**Art. 14.** Les délibérations des gérants sont constatées par des procès-verbaux signés par le gérant délégué. Il en sera de même des décisions prises par écrit. Les mandats, ainsi que les avis et votes donnés par écrit, par télégramme, par télex ou par télécopie, y sont annexés.

Les copies ou extraits à produire en justice ou ailleurs sont signés par le gérant délégué ou par les personnes déléguées à la gestion journalière.

**Art. 15.** L'assemblée générale peut allouer aux gérants une rémunération fixe ou des jetons de présence ou leur accorder le remboursement forfaitaire de leurs frais de voyage ou autres à charge des frais généraux.

#### **Titre IV. Assemblées générales**

**Art. 16.** L'assemblée générale, régulièrement constituée, représente l'universalité des associés.

Ses décisions prises conformément à la loi et aux présents statuts, sont obligatoires pour tous les associés, même pour les absents et les dissidents.

**Art. 17.** L'assemblée générale des associés de la société se réunit le troisième jeudi du mois de juin à 11.00 heures chaque année.

Les assemblées générales, tant ordinaires qu'extraordinaires, se tiennent au siège social ou à tout autre endroit désigné dans les avis de convocation.

Les assemblées générales, même l'assemblée générale annuelle, pourront se tenir en pays étranger, chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le gérant délégué.

**Art. 18.** Les convocations pour toute assemblée générale sont faites conformément aux dispositions de la loi.

Chaque fois que tous les associés sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leur délibération, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

**Art. 19.** Tout associé peut se faire représenter à l'assemblée générale par un mandataire, pourvu que celui-ci soit lui-même associé.

Les copropriétaires, les usufruitiers et nus-proprétaires, les créanciers et débiteurs-gagistes doivent se faire représenter respectivement par une seule et même personne.

**Art. 20.** L'assemblée est présidée par le président ou, à son défaut, par un gérant désigné par ses collègues et, en l'absence de tous les gérants, par la personne désignée par l'assemblée.

Le président désigne le secrétaire et l'assemblée choisit un scrutateur, associé ou non. Ils forment ensemble le bureau.

**Art. 21.** L'assemblée générale ne peut délibérer que sur les points figurant à son ordre du jour.

Les décisions sont prises, quel que soit le nombre de parts représentées à l'assemblée, à la majorité des voix.

Chaque part donne droit à une voix.

Lorsque l'assemblée générale est appelée à décider d'une modification aux statuts, elle ne peut valablement délibérer que dans les conditions de quorum et de majorité prévues par la loi.

**Art. 22.** Les procès-verbaux des assemblées générales sont signés par les membres du bureau et par les associés qui le demandent.

Les copies ou extraits à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président, ou par la ou les personnes mandatées à cet effet.

#### **Titre V. Comptes annuels - Affectation des résultats**

**Art. 23.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Chaque année, le gérant délégué dresse un inventaire et établit, conformément à la loi, les comptes annuels, qui comprennent le bilan, le compte de résultats et l'annexe.

**Art. 24.** Après avoir pris connaissance du rapport de gestion, l'assemblée générale délibère sur les comptes annuels. Elle se prononce ensuite par un vote spécial sur la décharge des gérants.

**Art. 25.** Les comptes annuels, le rapport de gestion, ainsi que les autres documents prévus par la loi font l'objet des mesures de publicité légale.

**Art. 26.** Sur les bénéfices constatés par le bilan, après déduction des frais généraux et des amortissements jugés nécessaires, ainsi que de toutes les autres charges, il sera prélevé 5 % pour la formation d'un fonds de réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteindra le dixième du capital social, mais reprend du moment que ce dixième est entamé.

Le surplus est à la disposition de l'assemblée qui peut l'utiliser pour la distribution d'un dividende, l'affectation à tous comptes de réserve ou le report à nouveau.

**Art. 27.** Le paiement des dividendes se fait aux époques et aux endroits fixés par le ou les gérant(s).  
Il peut être procédé à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions prévues par la loi.

### **Titre VI. Dissolution - Liquidation**

**Art. 28.** En cas de dissolution de la société pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation s'opère, conformément aux dispositions de la loi, par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération, s'il y a lieu. Elle conserve le pouvoir de modifier les statuts si les besoins de la liquidation le justifient.

La nomination des liquidateurs met fin aux pouvoirs des gérants.

**Art. 29.** Les liquidateurs peuvent, avec l'autorisation de l'assemblée générale, faire apport de l'avoir social à une ou à plusieurs autres sociétés, nouvelles ou existantes, luxembourgeoises ou étrangères.

**Art. 30.** Après paiement de toutes dettes et charges de la société ou consignation faite pour leur paiement, le solde reviendra aux associés en proportion du nombre de parts qu'ils possèdent.

### **Titre VII. Disposition générale**

**Art. 31.** Pour tous les points non prévus dans les présents statuts la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, s'applique.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social qui commence le jour de la constitution finit le 31 décembre 2012.

#### *Souscription*

Les statuts ayant ainsi été arrêtés, les comparants ont souscrit les parts au capital de la société comme suit:

1) Monsieur Philippe Robert SCHREDER, préqualifié, . . . . .	625 parts sociales
2) Monsieur Bernard DEREINE, préqualifié, . . . . .	625 parts sociales
Total: . . . . .	1.250 parts sociales

Les parts sociales ont été souscrites et libérées à concurrence de 100% en espèces, de sorte que la société a dès à présent à sa disposition la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.-EUR) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Evaluation*

Les comparants ci-avant désigné déclarent que les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à mille cents euros (1.100.EUR).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et, après délibération, ils ont pris, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre des gérants est fixé à deux (2).

Sont appelés aux fonctions de gérants pour une durée indéterminée:

a) B.D.M. Consulting S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue de l'Ecole, L-7410 Angelsbert et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.367; et

b) PRS Consulting S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue de l'Ecole, L-7410 Angelsbert et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.353.

La Société est valablement engagée par la signature conjointe de deux gérants.

#### *Deuxième résolution*

Le nombre de commissaires aux comptes est fixé à un (1).

Est nommé comme commissaire aux comptes:

FINPART, une société anoyne de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 32, Rue de la Barrière, L-1215 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 92.961.

Le mandat du commissaire aux comptes se termine lors de l'assemblée générale annuelle devant être tenue en 2017.

## Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé à Luxembourg au 6, rue de l'Ecole, L-7410 Angelsberg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: P. R. Schreder, B. Dereine et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 décembre 2011. LAC/2011/58385. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2012.

Référence de publication: 2012006594/238.

(120006538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

**Pescado S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 101.509.

Les Bilans aux 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012006633/10.

(120006085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

**Remora Luxco I, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 316.056,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 144.609.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2012006650/12.

(120006100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

**Babette S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 165.691.

L'an deux mille onze, le trente décembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Fons MANGEN, réviseur d'entreprises, demeurant à Ettelbruck;

"Le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme "BABETTE S.A.", ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9b, Boulevard Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B 165.691, constituée suivant acte reçu le 21 décembre 2011, en voie de publication au Mémorial, Recueil Spécial C;

en vertu d'un pouvoir à lui conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 29 décembre 2011;

le procès-verbal de la dite réunion, après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social souscrit de la société anonyme "BABETTE S.A.", prédésignée, s'élève actuellement à EUR 50.000.- (cinquante mille Euros), divisé en 5.000 (cinq mille) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

II.- Qu'aux termes de l'article 6.1 des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à EUR 500.000.000.- (cinq cent millions d'Euros) et le conseil d'administration a été autorisé à décider la réalisation de cette augmentation de capital, l'article 5.1. des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III.- Que le conseil d'administration, en sa réunion du 29 décembre 2011 et en conformité des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article 6.3 des statuts, a réalisé une augmentation de capital à concurrence de EUR 164.578.522,24 (cent soixante-quatre millions cinq cent soixante-dix-huit mille cinq cent vingt-deux Euros et vingt-quatre Cents), en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de EUR 50.000.- (cinquante mille Euros) à EUR 164.628.522,24 (cent soixante-quatre millions six cent vingt-huit mille cinq cent vingt-deux Euros et vingt-quatre Cents), par la création et l'émission de 16.457.852 (seize millions quatre cent cinquante-sept mille huit cent cinquante-deux) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes, le tout à souscrire et à libérer intégralement par apport en nature de 132.416 (cent trente-deux mille quatre cent seize) actions de Classe C de la société luxembourgeoise "HARMONIS S.A.", ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, Boulevard du Prince Henri, RCS Luxembourg B Numéro 105.080.

IV.- Que le conseil d'administration a accepté la souscription des actions nouvelles par la société de droit du Gibraltar FIDCORP LIMITED, dont le siège social est établi à Gibraltar, 6 Watergardens, Suite 24.

V.- Que les 16.457.852 (seize millions quatre cent cinquante-sept mille huit cent cinquante-deux) actions nouvelles ont été souscrites par la société "FIDCORP LIMITED", prédésignée, et libérées intégralement, par apport en nature de 132.416 (cent trente-deux mille quatre cent seize) actions de Classe C de la société luxembourgeoise "HARMONIS S.A.", pré-ommée.

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises indépendant FIDEWA AUDIT S.A., ayant son siège social à Luxembourg, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

#### *Conclusion*

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport de EUR 164.578.522,24 ne correspond pas au moins aux 16.457.852 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale chacune à émettre en contrepartie."

Ledit rapport, signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

VI.- Que suite à la réalisation de cette augmentation de capital autorisée, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié en conséquence et a la teneur suivante:

**5.1.** Le capital social souscrit est fixé à EUR 164.628.522,24 (cent soixante-quatre millions six cent vingt-huit mille cinq cent vingt-deux Euros et vingt-quatre Cents), divisé en 16.462.852 (seize millions quatre cent soixante-deux mille huit cent cinquante-deux) actions sans désignation de valeur nominale (ci-après, collectivement avec les actions à créer le cas échéant, les "Actions").

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ huit mille euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. MANGEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 05 janvier 2012. Relation: LAC/2012/894. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2012006928/67.

(120006992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2012.

---

**Baikal S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 13.152.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 63635 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012006931/10.

(120007649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2012.

---

**Callistejia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 165.695.

---

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 63633 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012006970/10.

(120007645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2012.

---

**Iceland Genomic Ventures Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 6.615.600,00.**

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 79.987.

---

*Extrait des décisions de l'Assemblée Extraordinaire des Actionnaires tenue en date du 14 décembre 2011*

Les actionnaires présents ont décidé de démettre de leurs fonctions de délégué à la gestion journalière Messieurs Sindri Sindrason, Fridrik Johannsson et Teitsson Andri.

Les actionnaires présents ont également décidé de démettre de leurs fonctions de gérants Messieurs Sindri Sindrason, Fridrik Johannsson et Teitsson Andri.

De plus, les actionnaires présents ont décidé de nommer aux fonctions de gérants, avec effet immédiat et pour une durée expirant à l'Assemblée Générale des actionnaires statuant sur les comptes de 2012 Messieurs:

Hjálmtýsson Gisli, résident 7, Kringlunni, 10<sup>ème</sup> étage, IS-103 Reykjavik, Islande;

Sigurdsson Porvaldur, résident à Baejargili 107, IS-210 Gardabaer, Islande;

Marek Domagala, résident à 2, rue des Dahlias, L-\*1411 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012007126/21.

(120007644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2012.

---

**Capercaillie S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 165.693.

---

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 63632 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012006973/10.

(120007628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2012.

---

**Compagnie de Réservations, Services et Investissements Hôtelières S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 42.393.

---

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2012.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2012006995/12.

(120007478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2012.

---

**SIX Pay S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 10, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 144.087.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-ninth day of December.

Before us, Maître Martine SCHAEFFER, civil law notary, residing in Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of SIX Pay S.A., a société anonyme (the "Company"), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at L-5365 Munsbach, 10, rue Gabriel Lippmann, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 144.087, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, on 24 December 2008, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 6 February 2009, number 266, whose articles of association have been subsequently amended by deeds of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg on 26 March 2010, published in Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 8 May 2010, number 972 and on 29 December 2010, published in Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 5 April 2011, number 644.

The meeting was opened with Mrs Dorothee CIOLINO, avocat, residing professionally in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mrs Germaine SCHWACHTGEN, private employee, residing professionally at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

The meeting elected as scrutineer Mr Raymond THILL, maître en droit, residing professionally at the same address.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Increase of share capital by an amount of one hundred sixty thousand Euro (EUR 160.000.-) to bring it from its current amount of one million forty thousand Euro (EUR 1.040.000) to one million two hundred thousand Euro (EUR 1.200.000.-) through the issue of one hundred sixty thousand (160.000) ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1);

2. Subscription of these one hundred sixty thousand (160.000) ordinary shares through a contribution in cash and payment of a share premium;

3. Subsequent amendment of article 6 of the articles of association;

4. Amendments to article 12 of the articles of association;

5. Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to this deed.

III. That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

The general meeting has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The shareholder resolves to increase the share capital by an amount of one hundred sixty thousand Euro (EUR 160.000.-) to bring it from its current value of one million forty thousand euro (EUR 1.040.000.-), represented by one million and forty thousand (1.040.000) ordinary shares with a par value of one euro (EUR 1) each, up to one million two hundred thousand euro (EUR 1.200.000) through the issue of one hundred sixty thousand (160.000) new ordinary shares, with a par value of 1 euro (EUR 1) each.

*Second resolution*

There now appeared Ms Dorothee CIOLINO prenamed, acting in her capacity as duly authorised attorney in fact of SIX GROUP AG, a company incorporated under the laws of the Switzerland, whose registered office is c/o SWX Swiss Exchange Selnaustrasse 30, 8001 Zürich, Switzerland, with Trade Register number CH-020.3.026.400-2 by virtue of the same proxy as referred above.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of SIX GROUP AG for one hundred sixty thousand new ordinary (160.000) shares, with a par value of 1 euro (EUR 1) each and to make payment in full for each

such new share thus subscribed by a contribution in cash of fourteen million euro (EUR 14.000.000), out of which one hundred sixty thousand euro (EUR 160.000) shall be allocated to the share capital and thirteen million eight hundred and forty thousand euro (EUR 13.840.000) shall be allocated to the share premium.

The total amount of fourteen million euro (EUR 14.000.000) is at the disposal of the Company, as it has been shown to the undersigned notary.

#### *Third resolution*

In relation to the first and second resolutions, the shareholder resolves to modify article 6 of the articles of association of the Company.

Article 6 shall then read as follows:

“The corporate capital is set at one million two hundred thousand Euro (EUR 1.200.000.-), divided into one million two hundred thousand (1.200.000) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each”.

#### *Fourth resolution*

The shareholder resolves to amend articles 12.1.3 et 12.3.2.(a) of the articles of association of the Company that shall now read as follows:

“12.1.3, the members of the Executive Board shall meet the requirements of the law on payment services dated 10 November 2009, as amended, in terms of professional experience and honorability.”.

12.3.2 In particular the Executive Board:

a. proposes to the board of directors the general orientations/policies of the activities of the Company to be carried out by the Executive Board, in accordance with article 13(2) of the law of 10 November 2009 as amended on payment services”.

The remaining provisions of Article 12 of the articles of association shall remain unaffected.

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof this deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing proxyholder of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing parties known to the notary, such person signed together with the notary this deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SIX Pay S.A. (la «Société»), société régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 10, rue Gabriel Lippmann, constituée suivant acte du notaire soussigné, en date du 24 décembre 2008, acte publié au Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations du 6 février 2009, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 144.087. Les statuts ont été successivement modifiés par actes authentiques de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, faits le 26 mars 2010, acte publié au Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations du 8 mai 2010, numéro 972 et le 29 décembre 2010, acte publié au Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations du 5 avril 2011, numéro 644.

L'assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Madame Dorothee CIOLINO, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Germaine SCHWACHTGEN, employée privée, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo,

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à la même adresse.

Le bureau ainsi constitué, le Président a exposé et prié le notaire instrumentant d'acter:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Augmentation de capital social d'un montant de cent soixante mille euros (EUR 160.000.-) afin de le porter de son montant actuel d'un million quarante mille euros (EUR 1.040.000) à un million deux cent mille euros (EUR 1.200.000), par l'émission de cent soixante mille (160.000) actions ordinaires d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-);

2. Souscription de cent soixante mille (160.000) actions ordinaires par apport en numéraire et paiement d'une prime d'émission;

3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts;
4. Modification de l'article 12 des statuts;
5. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants resteront pareillement annexées aux présentes.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. Que la présente assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré demande au notaire d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'actionnaire décide d'augmenter le capital social d'un montant de cent soixante mille Euros (EUR 160.000.-) afin de le porter de son montant actuel d'un million quarante mille euros représenté par un million quarante mille (1.040.000) actions ordinaires chacune de valeur nominale d'un euro (EUR 1), à un million deux cent mille euros (EUR 1.200.000) par l'émission de cent soixante mille (160.000) nouvelles actions ordinaires chacune de valeur nominale d'un euro (EUR 1).

#### *Deuxième résolution*

Madame Dorothee CIOLINO susnommée, agissant en qualité de mandataire de SIX GROUP AG, une société constituée et régie par le droit suisse, ayant son siège social à Selnaustrasse 30, CH-8021 Zürich, Suisse, enregistrée au Registre de commerce de Zurich sous le numéro CH-020.3.026.400-2, conformément au pouvoir susmentionné,

déclare souscrire au nom et pour le compte de SIX GROUP AG, à cent soixante mille (160.000) actions, d'une valeur nominale de 1 euro (EUR 1) chacune et de libérer le paiement de chacune desdites actions par apport en numéraire de quatorze millions d'euros (EUR 14.000.000), dont cent soixante mille euros (EUR 160.000) sont affectés à l'augmentation de capital social et treize millions huit cent quarante mille euros (EUR 13.840.000) sont affectés à la prime d'émission.

Le montant total de quatorze millions d'euros (EUR 14.000.000) est à la disposition de la société, comme il en a été attesté au notaire signataire du présent acte.

#### *Troisième résolution*

En relation avec les première et seconde résolutions, l'actionnaire décide de modifier l'article 6 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à la somme de EUR 1.200.000,-(un million deux cent mille euros) représenté par un million deux cent mille (1.200.000) actions, d'une valeur nominale de EUR 1,-(un euro) chacune».

#### *Quatrième résolution*

L'actionnaire décide de modifier les dispositions 12.1.3 et 12.3.2.(a) des statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

“12.1.3. Les membres du Comité de Direction doivent remplir les exigences de la loi modifiée du 10 novembre 2009 sur les services de paiement, en ce qui concerne l'expérience professionnelle et l'honorabilité.”.

“12.3.2. En particulier, le Comité de Direction:

a. propose au conseil d'administration l'orientation et les politiques générales de la Société à être effectuées par le Comité de Direction, en conformité avec l'article 13(2) de la loi modifiée du 10 novembre 2009 sur les services de paiement.”

Les autres dispositions de l'article 12 des statuts restent inchangées.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande des comparants, cet acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Ciolino, G. Schwachtgen, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 03 janvier 2012. LAC/2012/409. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

Le Receveur (signé): pd Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2012.

Référence de publication: 2012007350/170.

(120007072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2012.

---

**Côté Stores, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8378 Kleinbettingen, 1, rue du Chemin de Fer.

R.C.S. Luxembourg B 105.378.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2012.

Danelli Barbara.

Référence de publication: 2012006990/10.

(120007607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2012.

---

**Compass Luxembourg S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 146.408.

*Extrait des résolutions prises en date du 10 janvier 2012*

Il résulte des résolutions de l'associé unique en date du 10 janvier 2012 que l'associé unique a décidé comme suit:

(i) de réélire Michel Raffoul comme administrateur de catégorie B de la Société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012 et ce avec effet au 21 octobre 2011; et

(ii) de réélire Timothy John Edward Church et Benno Groniger comme administrateurs de catégorie A de la Société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012 et ce avec effet au 21 octobre 2011,

Luxembourg, le 11 janvier 2012.

Michel Raffoul

*Administrateur de catégorie B*

Référence de publication: 2012006997/17.

(120007140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2012.

---

**Euro Bond Investments Management, Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'activités.

R.C.S. Luxembourg B 159.776.

EXTRAIT

La société à responsabilité limitée "SEREN", inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B110588, administrateur unique de la société anonyme EURO BOND INVESTMENTS MANAGEMENT, a nommée en tant que nouveau gérant unique depuis le 11 octobre 2011, Monsieur Bastiaan Schreuders, né le 12 décembre 1954 à Breda (Pays Bas), avec adresse professionnelle à 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen.

Monsieur Bastiaan Schreuders assure la fonction de représentant permanent de la société "SEREN" S. à r. l. pour ses fonctions de "Administrateur" de la société EURO BOND INVESTMENTS MANAGEMENT.

Pour extrait

La société

Référence de publication: 2012007047/16.

(120007317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2012.

---

**Efforts S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 103.444.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 11 janvier 2012.

Référence de publication: 2012007034/10.

(120007113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2012.

---

**Eurobatt S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 155.398.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2012.

Paul DECKER

*Le Notaire*

Référence de publication: 2012007048/12.

(120007142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2012.

---

**Fidelity Productions Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 105.518.

EXTRAIT

Il résulte des décisions de l'actionnaire unique de la Société prises en date du 24 octobre 2011 que:

La cooptation de Madame Sandrine BISARO en tant qu'administrateur de la société, décision prise par le conseil d'administration en date du 17 février 2011, a été ratifiée.

D'autre parts, la Société prend acte que le siège social de BF Consulting S.à r.l., commissaire de fa Société, est désormais au 16, rue de Larochette L-9391 Reisdorf, et ce avec effet au 12 septembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Référence de publication: 2012007065/16.

(120007125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2012.

---

**Greenwich Data (Rochester) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 6.468.683,00.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 151.986.

In the year two thousand and eleven, on the fifteenth of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared

for an extraordinary general meeting of the company Greenwich Data (Rochester) S.à r.l., a société à responsabilité limitée, (hereinafter referred to as the "Company"), having a share capital of GBP 1,743,500, with registered office at Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 151986. The Company was incorporated by deed of the undersigned notary on the 9th March 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") dated April 28, 2010 number 1373. The articles of incorporation of the Company have been amended by a deed of the undersigned notary dated 21 November, 2011, not yet published in the Memorial.

1) Mr Michael Gerard Maye, businessman, with professional address at Im Schübelldörfli 9, 8700, Küsnacht, Switzerland, born on 30 November 1970 in Galway, Republic of Ireland,

2) Mr Raffaele Costa, residing at 23 Cadogan Square, London, United Kingdom and born on 11 September 1969 in Venezia, Italy,

3) Capita Trustees Limited as Trustee of The Rignana Trust, c/o Capita Fiduciary Group Limited, 12 Castle Street, St Helier, Jersey JE2 3RT, represented by Grant Brown, born on 11 August 1967 in Invercargill, New Zealand, residing professionally at 12 Castle Street, St Helier, Jersey JE2 3RT, United Kingdom,

being the members of Greenwich Data (Rochester) S.à r.l.,

The appearing parties are represented by Mrs Arlette Siebenaler, private employee, residing professionally in Luxembourg, pursuant to three proxies hereto attached.

The appearing party declared and requested the notary to state that:

1. The entire issued share capital is represented by 1,743,500 shares;
2. The items on which resolutions are to be passed are as follows:
  - a) Increase of the issued share capital of the Company to GBP 6,468,683 (six million four hundred and sixty-eight thousand six hundred and eighty-three Great Britain Pounds) by the issuance of 4,725,183 (four million seven hundred and twenty-five thousand one hundred and eighty-three) shares of a nominal value of 1.-GBP (one Great Britain Pound) each;
  - b) Waiver as far as necessary to the preferential subscription right;
  - c) Subscription to and payment of such shares, by Mr Michael Maye, member, by way of a contribution in kind consisting of a receivable of a nominal value of GBP 4,725,183 (four million seven hundred and twenty-five thousand one hundred and eighty-three Great Britain Pounds);
  - d) Consequential amendment of article 5.1 of the articles of incorporation of the Company.

Then the members passed the following resolutions:

*First resolution*

The members resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of GBP 4,725,183 (four million seven hundred and twenty-five thousand one hundred and eighty-three Great Britain Pounds) in order to raise it from GBP 1,743,500 (one million seven hundred and forty-three thousand five hundred Great Britain Pounds) to GBP 6,468,683.- (six million four hundred and sixty-eight thousand six hundred and eighty-three Great Britain Pounds) by the issuance of 4,725,183 (four million seven hundred and twenty-five thousand one hundred and eighty-three) shares of a nominal value of 1.-GBP (one Great Britain Pound) each.

Mr Michael MAYE, prenamed, declared then to subscribe and pay in such shares by way of a contribution in kind consisting of a receivable of a nominal value of GBP 4,725,183 (four million seven hundred and twenty-five thousand one hundred and eighty-three Great Britain Pounds), which he holds against the Company, the other members declaring to waive their preferential subscription right as far as necessary.

The members resolved to acknowledge and approve the report of the auditor VAN CAUTER-SNAUWAERT & Co S.à r.l. dated 12<sup>th</sup> December 2011.

The conclusions of the report are as follows:

“Based on our review performed, as described before, nothing has come to our attention that causes us to believe that the total value of the contribution in kind do not correspond at least to the number and the nominal value of the shares to be created as remuneration.”

The said report remains annexed to the present deed to be registered therewith.

The members resolved to approve the valuation of the Contribution in Kind to GBP 4,725,183 (four million seven hundred and twenty-five thousand one hundred and eighty-three Great Britain Pounds).

The members resolved to allocate the amount of GBP 4,725,183 (four million seven hundred and twenty-five thousand one hundred and eighty-three Great Britain Pounds) to the share capital account of the Company.

*Second resolution*

As a consequence of the above resolution, the members resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

**Art. 5. Share Capital.** The issued share capital of the Company is set at GBP 6,468,683.- (six million four hundred and sixty-eight thousand six hundred and eighty-three Great Britain Pounds) represented by 6,468,683.- (six million four hundred and sixty-eight thousand six hundred and eighty-three) shares with a nominal value of one Great Britain Pound (GBP 1) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

*Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at EUR 4,000.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

After reading these minutes the appearing person signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le quinze décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu

pour une assemblée générale extraordinaire de la société Data (Rochester) S.à r.l., société à responsabilité limitée, (ci-après «la Société»), ayant un capital social de GBP 1.743.500.-, avec siège social à Luxembourg, inscrite au Registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 151986. La Société a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 9 mars 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») du 28 avril 2010, numéro 1373. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 21 novembre 2011, non encore publié au Mémorial,

a) Monsieur Michael Gerard Maye, businessman, avec adresse professionnelle Im Schübeldörfli 9, 8700, Küsnacht, Suisse, né le 30 novembre 1970 à Galway, Irlande,

b) Monsieur Raffaele Costa, demeurant à 23 Cadogan Square, London, United Kingdom, né le 11 septembre 1969 à Venise, Italie,

c) Capita Trustees Limited comme Trustee of The Rignana Trust, c/o Capita Fiduciary Group Limited, 12 Castle Street, St Helier, Jersey JE2 3RT, représentée par Grant Brown, né le 11 août 1967 à Invercargill, New Zealand, demeurant professionnellement à 12 Castle Street, St Helier, Jersey JE2 3RT, United Kingdom,

tous associés de Greenwich Data (Rochester) S.à r.l.

Les parties comparantes sont représentées par Madame Arlette Siebenaler, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu de trois procurations sous seing privé, ci-annexées.

Les parties comparantes ont déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

1. La totalité du capital social émis représenté par 1.743.500 parts sociales;

2. Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants:

a) Augmentation du capital social de la Société à GBP 6.468.683 (six millions quatre cent soixante-huit mille six cent quatre-vingt-trois Livres Sterling) par l'émission de 4.725.183 (quatre millions sept cent vingt-cinq mille cent quatre-vingt-trois) parts sociales d'une valeur nominale de 1.-(une Livre Sterling) chacune.

b) Renonciation pour autant que de besoin au droit de souscription préférentiel.

c) Souscription des parts nouvelles par Mr Michael Maye, et libération par un apport en nature consistant en une créance d'une valeur nominale de GBP 4.725.183 (quatre millions sept cent vingt-cinq mille cent quatre-vingt-trois Livres Sterling).

d) Modification afférente de l'article 5.1. des statuts.

Ensuite les associés ont pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de GBP 4.725.183 (quatre millions sept cent vingt-cinq mille cent quatre-vingt-trois Livres Sterling) pour le porter de son montant actuel de GBP 1.743.500.-(un million sept cent quarante-trois mille cinq cents Livres Sterling) à GBP 6.468.683 (six millions quatre cent soixante-huit mille six cent quatre-vingt-trois Livres Sterling) par l'émission de 4.725.183 (quatre millions sept cent vingt-cinq mille cent quatre-vingt-trois) d'une valeur nominale de GBP 1.-(une Livre Sterling) chacune.

Monsieur Michael MAYE, prénommé, ici représenté par Madame Arlette Siebenaler, prénommée, déclare souscrire les 4.725.183 (quatre millions sept cent vingt-cinq mille cent quatre-vingt-trois) parts sociales d'une valeur nominale de 1.-(une Livre Sterling) chacune et les libérer entièrement par un apport en nature consistant en une créance d'une valeur nominale de GBP 4.725.183 (quatre millions sept cent vingt-cinq mille cent quatre-vingt-trois Livres Sterling), que le souscripteur détient contre la Société. Les autres associés renoncent pour autant que de besoin à leur droit de souscription préférentiel.

Les associés prennent connaissance et approuvent le rapport du réviseur VAN CAUTERSNAUWAERT & Co S.à .rl. en date du 12 décembre 2011.

Les conclusions de ce rapport sont les suivantes:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

Ce rapport restera annexé aux présentes.

Les associés approuvent la valeur d'évaluation de l'apport en nature de GBP 4.725.183 (quatre millions sept cent vingt-cinq mille cent quatre-vingt-trois Livres Sterling).

Les associés décident d'affecter le montant de GBP 4.725.183 (quatre millions sept cent vingt-cinq mille cent quatre-vingt-trois Livres Sterling) au capital social de la Société.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 5, premier alinéa, des statuts est modifié comme suit:

**Art. 5. Capital social.** Le capital social émis de la Société est fixé à GBP 6.468.683 (six millions quatre cent soixante-huit mille six cent quatre-vingt-trois Livres Sterling) divisé en 6.468.683 (six millions quatre cent soixante-huit mille six cent quatre-vingt-trois) parts sociales d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée dans la forme requise pour la modification des présents statuts.

*Dépenses*

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société sont évalués à EUR 4.000.-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. À la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre la version française et la version anglaise, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la partie comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 décembre 2011. Relation: LAC/2011/57331. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur ff. (signé): T. BENNING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 11 janvier 2012.

Référence de publication: 2012007088/154.

(120006885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2012.

---

**Eurodyne, Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 10.646.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012007049/10.

(120007470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2012.

---

**Européenne de Financement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 149.918.

Les comptes annuels clos au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012007051/9.

(120007454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2012.

---

**Européenne de Financement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 149.918.

Les comptes annuels clos au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012007052/9.

(120007455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2012.

---

**Freighter Leasing S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5326 Contern, 2, rue Edmond Reuter.  
R.C.S. Luxembourg B 121.986.

—  
Veuillez prendre note que Monsieur David ARENDT, a démissionné de son mandat d'administrateur de catégorie A avec effet au 31 décembre 2011.

Luxembourg, le 11 janvier 2012.

Pour *Freighter Leasing S.A.*

United International Management S.A.

Référence de publication: 2012007059/12.

(120006995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2012.

---

**Andreas Capital, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 34, avenue Marie-Thérèse.  
R.C.S. Luxembourg B 153.287.

—  
*Extrait des résolutions prises par les associés et le conseil de gérance de la Société en date du 21 décembre 2011*

En date du 21 décembre 2011, les associés de la Société ont pris la résolution de nommer Monsieur Marcel KLEINROUWELER, 34 Avenue Marie Thérèse, L-2132 Luxembourg en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 21 décembre 2011 et ce pour une durée indéterminée;

En date du 21 décembre 2011, le conseil de gérance de la Société a pris la résolution de nommer Messieurs Marcel VAN LAETEM et Marcellinus KLEINROUWELER en tant que délégué à la gestion journalière de la Société, située à 34, Avenue Marie Thérèse, L-2132 Luxembourg.

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société se compose de la manière suivante:

- Monsieur Bart LE BLANC
- Monsieur Marcel VAN LAETEM
- Monsieur Marcellinus KLEINROUWELER

Les délégués à la gestion journalière de la Société sont désormais:

- Monsieur Marcel VAN LAETEM
- Monsieur Marcellinus KLEINROUWELER

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Signatures.

Référence de publication: 2012007973/24.

(120008079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2012.

---

**Carbize S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 165.690.

—  
L'an deux mille onze, le trente décembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Fons MANGEN, réviseur d'entreprises, demeurant à Ettelbruck;

«Le mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme «CARBIZE S.A.», ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B 165.690, constituée suivant acte reçu le 21 décembre 2011, en voie de publication au Mémorial, Recueil Spécial C;

en vertu d'un pouvoir à lui conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 29 décembre 2011;

le procès-verbal de la dite réunion, après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social souscrit de la société anonyme «CARBIZE S.A.», prédésignée, s'élève actuellement à EUR 50.000,- (cinquante mille Euros), divisé en 5.000 (cinq mille) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

II.- Qu'aux termes de l'article 6.1 des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à EUR 500.000.000,- (cinq cents millions d'Euros) et le conseil d'administration a été autorisé à décider la réalisation de cette augmentation de capital, l'article 5.1. des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III.- Que le conseil d'administration, en sa réunion du 29 décembre 2011 et en conformité des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article 6.3 des statuts, a réalisé une augmentation de capital à concurrence de EUR 164.578.522,24 (cent soixante-quatre millions cinq cent soixante-dix-huit mille cinq cent vingt-deux Euros et vingt-quatre Cents), en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de EUR 50.000,- (cinquante mille Euros) à EUR 164.628.522,24 (cent soixante-quatre millions six cent vingt-huit mille cinq cent vingt-deux Euros et vingt-quatre Cents), par la création et l'émission de 16.457.852 (seize millions quatre cent cinquante-sept mille huit cent cinquante-deux) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes, le tout à souscrire et à libérer intégralement par apport en nature de 132.416 (cent trente-deux mille quatre cent seize) actions de Classe C de la société luxembourgeoise «HARMONIS S.A.», ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, RCS Luxembourg B Numéro 105.080.

IV.- Que le conseil d'administration a accepté la souscription des actions nouvelles par la société de droit du Gibraltar FIDCORP LIMITED, dont le siège social est établi à Gibraltar, 6 Watergardens, Suite 24.

V.- Que les 16.457.852 (seize millions quatre cent cinquante-sept mille huit cent cinquante-deux) actions nouvelles ont été souscrites par la société «FIDCORP LIMITED», prédésignée, et libérées intégralement, par apport en nature de 132.416 (cent trente-deux mille quatre cent seize) actions de Classe C de la société luxembourgeoise «HARMONIS S.A.», prénommée.

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi le 29 décembre 2011 par le réviseur d'entreprises indépendant FIDEWA AUDIT S.A., ayant son siège social à Luxembourg, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

#### *Conclusion*

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport de EUR 164.578.522,24 ne correspond pas au moins aux 16.457.852 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale chacune à émettre en contrepartie.»

Ledit rapport, signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

VI.- Que suite à la réalisation de cette augmentation de capital autorisée, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié en conséquence et a la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social souscrit est fixé à EUR 164.628.522,24 (cent soixante-quatre millions six cent vingt-huit mille cinq cent vingt-deux Euros et vingt-quatre Cents), divisé en 16.462.852 (seize millions quatre cent soixante-deux mille huit cent cinquante-deux) actions sans désignation de valeur nominale (ci-après, collectivement avec les actions à créer le cas échéant, les «Actions»).»

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ huit mille euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémontré a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. Mangen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 janvier 2012. Relation: LAC/2012/902. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signée): I. Thill.

Référence de publication: 2012006975/67.

(120007237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2012.

#### **Flowing Content, Société Anonyme.**

Siège social: L-8156 Bridel, 19, rue Lucien Wercollier.

R.C.S. Luxembourg B 108.058.

#### EXTRAIT

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 30 mai 2011 de la société FLOWING CONTENT S.A. il résulte d'une constatation du procès verbal que:

1. L'assemblée approuve la démission de Monsieur Romain Légault employé privé du poste d'administrateur à dater du 21 mai 2011.

2. L'assemblée approuve la nomination de Monsieur Franco Prati directeur de sociétés né le 21/11/1958 demeurant au 9, an der Uecht L-5371 Schuttrange au poste d'administrateur à compter du 21 mai 2011 pour une durée indéterminée.

3. L'assemblée approuve la nomination de Monsieur Charles-Louis Josa directeur commercial groupe SUEZ-Lyonnaise des Eaux, demeurant au 61-63 rue Hallé F-75014 Paris, France en tant que administrateur à compter du 21 mai 2011 pour une durée indéterminée.

4. L'assemblée approuve le renouvellement du mandat d'administrateur de Charles Josa à compter du 16 juin 2011 pour une durée indéterminée.

5. L'assemblée approuve le renouvellement du mandat d'administrateur de Patricia Sylvestre à compter du 16 juin 2011 pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 10 janvier 2012.

FLOWING CONTENT SA

72 RUE DE MERL

L2146 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2012007996/26.

(120008560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2012.

### **Ciskey Property SCI, Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg E 4.672.

#### STATUTS

L'an deux mil onze, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

#### ONT COMPARU:

1. Monsieur Tomas Rybar, juriste, né à Prague (République Tchèque) le 29 janvier 1977, demeurant à Prague 8, Na Dlazdence 107/41 - 182 000 République Tchèque,

2. Monsieur Marek Stublej, avocat, né à Brno (République Tchèque) le 22 février 1978, demeurant à Lety, Karlstejska 519 - 252 29 République Tchèque,

tous deux ici représentés par Madame Céline Bessin, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé, datées du 26 décembre 2011, lesquelles resteront annexées aux présentes.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société civile qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, l'acquisition, la mise en valeur et la gestion d'immeubles ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement et l'exploitation, pour autant qu'elles ne portent pas atteinte au caractère civil de la société.

La société pourra se porter caution et donner toute sûreté personnelle ou réelle en faveur de toute personne ou société du groupe.

La société a également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'investissement sous quelque forme que ce soit, dans tous instruments financiers, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces investissements, pour autant qu'elles ne portent pas atteinte au caractère civil de la société.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de «CISKEY PROPERTY SCI».

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de la gérance.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à VINGT CINQ MILLIONS D'EUROS (25.000.000,- EUR) représenté par VINGT CINQ MILLE (25.000) parts d'intérêts d'une valeur nominale de MILLE EUROS (1000,- EUR) chacune, que les comparants déclarent souscrire comme suit:

1. Monsieur Tomas Rybar, prénommé: vingt quatre mille neuf cent quatre vingt dix neuf parts d'intérêts (24.999);

2. Monsieur Marek Stublej, prénommé: une part d'intérêts (1);

TOTAL: vingt cinq mille parts d'intérêts (25.000).

Le montant de VINGT CINQ MILLIONS D'EUROS (25.000.000,- EUR) sera apporté à la société, ainsi que les comparants s'y obligent, en une ou plusieurs fois, en nature ou en espèces, dans les quatre-vingt-quinze jours qui suivent la demande qui leur en sera faite par lettre recommandée émise par le gérant ou le Conseil de gérance de la société.

A défaut d'exécution de cette obligation à l'expiration de ce délai, sans mise en demeure et sans préjudice de mesures d'exécution, ces sommes appelées seront productives d'intérêts au taux de deux et demi (2,5%) pour cent l'an.

**Art. 6.** La cession des parts s'opère par acte authentique ou sous seing privé en observant l'article 1690 du Code Civil.

Les parts ne peuvent être cédées entre vifs à des associés ou des non-associés que suivant une décision unanime de tous les associés.

En cas de transfert pour cause de mort, les héritiers ou légataires de l'associé décédé doivent être agréés à l'unanimité des associés survivants. Cet agrément n'est cependant pas requis en cas de transfert aux héritiers légaux.

**Art. 7.** Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

**Art. 8.** Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code Civil. Dans tous les actes qui contiendront des engagements au nom de la société, les gérants devront, sauf accord contraire et unanime des associés, sous leur responsabilité, obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent tenter d'action et de poursuite que contre la présente société et sur les biens qui lui appartiennent.

**Art. 9.** La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers légaux de l'associé ou des associés décédés.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un ou de plusieurs associés ne mettra pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part comporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

**Art. 10.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs associés-gérants nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

En cas de décès, de démission ou d'empêchement d'un des associés-gérants, il sera pourvu à son remplacement par décision des associés.

Le ou les gérants ne pourront être révoqués que suivant une décision unanime de tous les associés.

**Art. 11.** Le ou les associés-gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet ainsi que les actes de disposition.

**Art. 12.** Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

**Art. 13.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 14.** Les associés se réunissent au moins une fois par an à l'endroit qui sera indiqué dans l'avis de convocation.

Les associés peuvent être convoqués extraordinairement par le ou les associés-gérants quand ils jugent convenable, mais ils doivent être convoqués dans le délai d'un mois, si la demande en est faite par un ou plusieurs associés représentant un cinquième au moins de toutes les parts sociales.

Les convocations aux réunions ordinaires ou extraordinaires ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés au moins cinq jours à l'avance et doivent indiquer sommairement l'objet de la réunion.

Les associés peuvent même se réunir sur convocation verbale et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés.

**Art. 15.** Dans toutes les réunions, chaque part donne droit à une voix.

Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix des associés présents ou représentés.

En cas de division de la propriété des parts d'intérêts entre usufruitiers et nu-propriétaires, le droit de vote appartient à l'usufruitier.

**Art. 16.** Les associés peuvent apporter toutes modifications aux statuts, quelles qu'en soient la nature et l'importance. Ces décisions portant modification aux statuts ne sont prises que suivant une décision unanime de tous les associés.

**Art. 17.** En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation de la société se fera par les soins du ou des associés-gérants ou de tout autre liquidateur qui sera nommé et dont les attributions seront déterminées par les associés.

Le ou les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération des associés, faire l'apport à une autre société civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute, ou la cession à une société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

Le produit net de la liquidation, après règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

**Art. 18.** Les articles 1832 à 1872 du Code Civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2011.

*Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour sa constitution sont estimés à environ trois mille cinq cents euros (EUR 3.500,-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant, les associés se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix pris les résolutions suivantes:

1. Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- Madame Valérie EMOND, fiscaliste, née le 30 août 1973 à Saint-Mard (B), demeurant professionnellement au 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

- Monsieur Geoffrey HENRY, expert-comptable, né le 5 mai 1972 à Chênée (B), demeurant professionnellement au 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour engager la société par leur signature individuelle.

2. Le siège social de la société est fixé au 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. BESSIN, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 janvier 2012. Relation: LAC/2011/453. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2012.

Référence de publication: 2012006988/125.

(120007144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2012.

**Locatec, Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 101.474.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 22 juin 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 899 du 8 septembre 2004. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire en date du 25 juin 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations CN 1 842 du 8 septembre 2010.

Le bilan au 30 juin 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.  
LOCATEC  
Société anonyme  
Signature

Référence de publication: 2012007185/17.

(120007586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2012.

**Future Entertainment S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6832 Betzdorf, 11, rue Pierre Werner.

R.C.S. Luxembourg B 145.414.

Le Bilan arrêté au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2012007060/10.

(120007486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2012.

**Cura Fund S.A. SICAV SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 154.022.

In the year two thousand eleven, on the twelfth day of December,

before us, Maître Joseph Elvinger, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting (hereafter the Meeting) of the sole shareholder of Cura Fund S.A. SICAV SIF, a public limited liability company (société anonyme) incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 154.022 (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated June 17, 2010, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C – No. 1528, page 73319, of July 27, 2010. The articles of association of the Company have not been amended since that date.

There appeared:

Banque Invik S.A., a credit institution governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 29.962

duly represented by Mr. Benoît Charpentier, Legal Counsel, with professional address at 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

which proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That three hundred ten (310) shares of the Company having a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices.
2. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire).
3. Appointment of Mr. Gilles Wecker as liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company (the Liquidator).
4. Determination of the powers of the Liquidator and determination of the liquidation procedure of the Company.
5. Decision to instruct the Liquidator to realise, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all the debts of the Company.
6. Acknowledgment of prepayment of any compensation and expenses of whatever nature of the Liquidator.
7. Miscellaneous.

III. that the Meeting has taken unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the sole shareholder represented considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

*Second resolution*

The Meeting resolves to dissolve and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

*Third resolution*

The Meeting resolves to appoint Mr. Gilles Wecker as liquidator (the Liquidator) in relation to the voluntary liquidation of the Company. The Liquidator is empowered to do everything which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets of the Company under his sole signature for the performance of his duties.

*Fourth resolution*

The Meeting resolves to confer to the Liquidator the powers set out in articles 144 et seq. of the Luxembourg act dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the shareholders of the Company. The Liquidator may, under his sole responsibility, delegate some of his powers, for especially defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorised to make advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

*Fifth resolution*

The Meeting resolves to instruct the Liquidator to realise, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all the debts of the Company.

*Sixth resolution*

The Meeting acknowledges that any compensation and any expenses of whatever nature of the Liquidator have been prepaid.

*Costs*

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand three hundred Euros.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, recognized that at the request of the parties hereto, these minutes have been worded in English followed by a French translation. In the case of discrepancy between the English and the French versions, the English version shall prevail.

The documents having been read and translated to the persons appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le douze décembre

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (ci-après l'Assemblée) de l'actonnaire unique de Cura Fund S.A. SICAV SIF, une société anonyme constituée et organisée selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.022 (la Société), constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, alors notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en date du 17 juin 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C -No. 1528, page 73319, du 27 juillet 2010. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

A comparu:

Banque Invik S.A., une institution de crédit régie par la loi Luxembourgeoise, ayant son siège social au 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro d'immatriculation B 29.962,

représentée par Maître Benoît Charpentier, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La comparante représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que trois cent dix (310) actions de la Société ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées à la présente Assemblée qui est par conséquent valablement constituée et peut délibérer sur tous les points de l'ordre du jour, reproduit ci-après;

II. que l'ordre du jour de l'assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation.
2. Dissolution de la Société et décision de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire).
3. Nomination de M. Gilles Wecker comme liquidateur dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur).
4. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et détermination de la procédure de liquidation de la Société.
5. Décision de confier au Liquidateur la mission de réaliser, aux meilleures conditions et pour la meilleure rétribution possible, tous les actifs de la Société et de payer toutes les dettes de la Société.
6. Constatation du paiement d'avance de toute compensation et toutes dépenses du Liquidateur quelle qu'en soit la nature.

7. Divers.

III. que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes de manière unanime:

*Première résolution*

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les associés représentés se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de dissoudre et de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire).

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide de nommer M. Gilles Wecker comme liquidateur (le Liquidateur), dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société. Le Liquidateur est habilité à accomplir tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation de ses actifs sous sa seule signature pour l'exécution de son mandat.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide d'attribuer au Liquidateur les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous les actes et à exécuter toutes les opérations, en ce compris les actes prévus à l'article 145 de la Loi, sans l'autorisation préalable des associés de la Société. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa seule responsabilité, certains de ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécifiquement définies, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur sera autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation aux associés de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.

*Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de confier au Liquidateur la mission de réaliser, aux meilleures conditions et pour la meilleure rétribution possible, tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes de la Société.

*Sixième résolution*

L'Assemblée constate que toute compensation et toutes dépenses du Liquidateur quelle qu'en soit la nature ont été payées d'avance.

*Frais*

Les dépenses, frais et rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ mille trois cents Euros.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, a constaté par les présentes, qu'à la requête des comparantes, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. En cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et traduction donnée aux parties comparantes, les parties comparantes ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. CHARPENTIER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 14 décembre 2011. Relation: LAC/2011/55730. Reçu douze euros (12.-€).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, 19 décembre 2011.

Référence de publication: 2012006967/147.

(120006908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2012.

**European Consultants (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 85.950.

L'an deux mille onze.

Le trente novembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme European Consultants (Luxembourg) S.A., ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau, R.C.S. Luxembourg numéro B 85950, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 janvier 2002, publié au Mémorial C numéro 786 du 24 mai 2002,

ayant un capital social de trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions de catégorie A avec une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jacques BECKER, comptable, demeurant professionnellement à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

Le président désigne comme secrétaire Madame Nicole REINERT, employée privée, demeurant professionnellement à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Martine SERVAIS, employée privée, demeurant professionnellement à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

- 1.- Décision sur la mise en liquidation de la société.
- 2.- Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
- 3.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

*Deuxième résolution*

L'assemblée désigne comme liquidateur:

- La société anonyme Fiduciaire BECKER, GALES & BRUNETTI S.A., ayant son siège social à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, R.C.S. Luxembourg numéro B 128179.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de mille cinquante euros, sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Jacques BECKER, Nicole REINERT, Martine SERVAIS, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 08 décembre 2011. Relation GRE/2011/4364. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 11 janvier 2012.

Référence de publication: 2012007029/60.

(120007012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2012.

**New Braustüb'l S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2221 Luxembourg, 273, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 136.417.

L'an deux mille onze.

Le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Jean SPELLER, retraité, demeurant à L-6551 Berdorf, 29, rue de Consdorf.

Lequel comparant a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

Qu'il est l'associé unique de la société à responsabilité limitée NEW BRAUSTÜB'L S.à r.l., ayant son siège social à L-2221 Luxembourg, 273, rue de Neudorf, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 136.417 (NIN 20082404547),

constituée suivant acte reçu par Maître Paul FRIEDERS, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 06 février 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 696 du 20 mars 2008.

Le capital social de la société s'élève au montant de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (€ 125.-) chacune, toutes attribuées à Monsieur Jean SPELLER, retraité, demeurant à L-6551 Berdorf, 29, rue de Consdorf.

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide de dissoudre la société NEW BRAUSTÜB'L S.à r.l. et de la mettre en liquidation à partir de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide de nommer comme liquidateur de la société: Monsieur Joseph SPELLER, employé privé, né à Las Palmas (Espagne), le 11 août 1978, demeurant à L-5250 Sandweiler, 6, rue de Remich.

Le liquidateur aura les pouvoirs les plus étendus pour l'exercice de sa mission, notamment ceux prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. SPELLER, Henri BECK

Enregistré à Echternach, le 04 janvier 2012. Relation: ECH/2012/24. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 11 janvier 2012.

Référence de publication: 2012007218/38.

(120007076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2012.

**ESI Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8010 Strassen, 148, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 141.045.

L'an deux mille onze, le quatre novembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1) La société par actions simplifiée de droit français «ESI France (ESI)», établie et ayant son siège social à F-67610 La Wantzenau, 1, rue Georges Cuvier Za, (France), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Strasbourg sous le numéro B 333 784 262, ici dûment représentée par son Président, Monsieur Eric KAUFFMANN, qualifié ci-après.

2) Monsieur Eric KAUFFMANN, dirigeant de sociétés, né à Nîmes, (France), le 27 avril 1967, demeurant à F-67610 La Wantzenau, 15, rue de Copenhague,

ici représentés par Madame Laure SINESI, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, en vertu de deux procurations lui délivrées, lesquelles après avoir été signées «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant resteront annexées aux présentes.

Lesquels comparants ont par leur mandataire, requis le notaire instrumentant d'acter qu'ils:

- sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée «ESI Luxembourg S.à r.l.», (la «Société»), établie et ayant son siège social à L-8010 Strassen, 148, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 141.045, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 20 août 2008, publié au Mémorial C numéro 2214 du 11 septembre 2008. Les statuts n'ont pas modifiés depuis.

- se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée constate et accepte la cession de parts sous seing privé faite en date du 19 septembre 2011, par laquelle Mademoiselle Ludivine DIDELOT a cédé ses cinq (5) parts sociales de la Société à Monsieur Eric KAUFFMANN, conformément à l'article 6 des Statuts de la Société et à l'article 1690 du Code civil.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de procéder à l'augmentation du capital social de la Société pour un montant de quatre-vingt mille euros (EUR 80.000,-), pour le porter de son montant actuel de vingt mille euros (EUR 20.000,-) à cent mille euros (EUR 100.000,-), par l'émission et la création de quatre cents (400) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de deux cents euros (EUR 200,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

*Troisième résolution*

Les associés renoncent à leur droit de souscription préférentiel en faveur de Monsieur Eric KAUFFMANN.

*Souscription et Libération*

Les quatre cents (400) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de deux cents euros (EUR 200,-) chacune ont été souscrites par Monsieur Eric KAUFFMANN préqualifié et libérées entièrement par le souscripteur prédit moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de quatre-vingt mille euros (EUR 80.000,-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

*Quatrième résolution*

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à cent mille euros (EUR 100.000,-), divisé en cinq cents (500) parts sociales de deux cents euros (EUR 200,-) chacune, intégralement libérées.»

*Cinquième résolution*

L'assemblée constate que les cinq cents (500) parts sociales sont détenues comme suit:

1. La société par actions simplifiée de droit français «ESI France (ESI)», établie et ayant son siège social à F-67610 La Wantzenau, 1, rue Georges Cuvier Za, (France), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Strasbourg sous le numéro B 333 784 262, quarante et une parts sociales . . . . .	41
2. Monsieur Eric KAUFFMANN, dirigeant de sociétés, né à Nîmes, (France), le 27 avril 1967, demeurant à F-67610 La Wantzenau, 15, rue de Copenhague, quatre cent cinquante-neuf parts sociales . . . . .	459
Total: cinq cents parts sociales . . . . .	500

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de 1.400,- EUR et les associés, s'y engagent personnellement.

DONT ACTE, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Laure SINESI, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 09 novembre 2011. Relation GRE/2011/4004. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 18 novembre 2011.

Référence de publication: 2012007045/67.

(120007203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2012.

---

**FABRICOM GTI Industrie Sud S.A., Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-9990 Weiswampach, 1, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 100.125.

Les comptes annuels au au 31 décembre 2010 de la société anonyme de droit belge, FABRICOM INDUSTRIE SUD S.A., avec siège social à B-6220 Fleurus, 263, Chaussée de Gilly, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 12 janvier 2012.

Référence de publication: 2012007061/12.

(120007306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2012.

---

**Ferrero International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2632 Findel, rue de Trèves, Findel Business Center, Complexe B.

R.C.S. Luxembourg B 60.814.

Les comptes annuels au 31/08/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012007063/9.

(120007547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2012.

---

**McD Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 143.263.

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société, signées en date du 16 décembre 2011, que l'associé unique de la Société, McD Europe Holdings S.à r.l., a transféré la totalité des 20.000 parts sociales qu'il détenait dans la Société à:

- Luxembourg McD Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à l'adresse suivante: 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158.645.

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

Luxembourg McD Investments S.à r.l. . . . . . 20.000 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2012.

McD Luxembourg Holdings S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012007195/20.

(120007572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2012.

---

**Ecolab LUX 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 166.024.

—  
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-second of the month of December.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

NDC LLC, having its registered office at c/o Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle, Delaware 19805, USA, and registered with the Division of Corporations / Secretary of State under the number 3783485,

here represented by Mrs. Annick Braquet, having his professional address at L1319 Luxembourg, 101, rue Cents, by virtue of a proxy given on December 19, 2011.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

**Art. 1.** There exists a private limited liability company, which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).

**Art. 2.** The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, development and control of any enterprises, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have these securities and patents developed. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which are liable to promote their development.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company shall bear the name "Ecolab LUX 6 S.à r.l.".

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Manager (as defined below) or the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the extraordinary general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The share capital is set at EUR 12,500.00 (twelve thousand five hundred Euro) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 1.00 (one Euro) each.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

**Art. 7.** The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 16 of the Articles.

**Art. 8.** Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits in accordance with article 19.

**Art. 9.** Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 12.** The Company is managed by one (hereinafter, the Sole Manager) or more managers. If several managers have been appointed, they constitute a board of managers (hereinafter, the Board of Managers). The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding more than half of the share capital.

**Art. 13.** In dealing with third parties, the Sole Manager or the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Sole Manager or the Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of a Board of Managers, as defined by the general meeting of the shareholder(s).

The Sole Manager or the Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

**Art. 14.** The Sole Manager or the Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires. The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any two (2) managers at the place indicated in the convening notice. The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager may be represented at the Board of Managers by another manager, and a manager may represent several managers.

The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxies, and any decisions taken by the Board of Managers shall require a simple majority.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Decisions taken during such a meeting may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

The Sole Manager or the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

**Art. 15.** The manager(s) assume(s), by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him (them) in the name of the Company.

**Art. 16.** The shareholder(s) assume(s) all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law.

**Art. 17.** The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

**Art. 18.** At the end of each accounting year, the Company's accounts are established, and the Sole Manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 19.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be transferred to the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

**Art. 20.** At the time of winding up the Company the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with article 19.

**Art. 21.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

#### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31<sup>st</sup> of December 2012.

#### *Subscription - Payment*

The articles of association having thus been established, the 12.500 (twelve thousand five hundred) shares have been subscribed and fully paid up in nominal value by contribution in cash as follows:

Subscriber, shares	Shares	Payment
- NDC LLC, prenamed, 12,500 shares . . . . .	12,500	EUR 12,500
Total: . . . . .	12,500	EUR 12,500

The amount of EUR 12,500.00 (twelve thousand five hundred Euro) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at EUR 1,000..

#### *Resolutions of the sole shareholder*

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:

- Mr Stephen N. Landsman, director, born on 4<sup>th</sup> September 1959 in Illinois, USA, with professional address at 1601 West Diehl Road, Naperville, IL 60653, USA;

- Mr Christophe Gaul, director, born on 3<sup>rd</sup> April 1977 in Messancy, Belgium, with professional address at 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg;

- Mrs Constance Collette, director, born on 21st June 1976 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with professional address at 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of a Board of Managers, by the sole signature of any manager.

2. The address of the Company is fixed at 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg.

### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-deuxième jour du mois de décembre.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

NDC LLC, ayant son siège social à c/o Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle, Delaware 19805, USA, et enregistrée auprès du Division of Corporations / Secretary of State sous le numéro 3783485, ici représenté par Madame Annick Braquet, ayant son adresse professionnelle à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, en vertu d'une procuration donnée le 19 décembre 2011.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société à responsabilité limitée qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).

**Art. 2.** La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres et brevets. La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a comme dénomination «Ecolab LUX 6 S.à r.l.».

**Art. 5.** Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale extraordinaires des associés, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social de la Société s'élève à EUR 12.500,00 (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

**Art. 7.** Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'article 16 des Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, conformément à l'article 19.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un (ci-après, le Gérant Unique) ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance). Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant plus de la moitié du capital social.

**Art. 13.** Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature individuelle de son Gérant Unique ou, en présence d'un Conseil de Gérance, comme défini par l'assemblée générale des associés.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

**Art. 14.** Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérant ou non, associé ou non.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux (2) gérants au lieu indiqué dans la notice de convocation. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Un gérant peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant peut représenter plusieurs gérants.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations, et toute décision du Conseil de Gérance requiert la majorité simple.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Les décisions prises peuvent être documentées dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

**Art. 15.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 16.** Le(s) associé(s) exerce(nt) tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 17.** L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

**Art. 18.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique, ou le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

**Art. 19.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

**Art. 20.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application de l'article 19.

**Art. 21.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2012.

#### *Souscription - Libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales ont été souscrites et intégralement libérées en valeur nominale par apport en numéraire comme suit:

Souscripteur, parts sociales	Parts sociales	Libération sociales
- NDC LLC, prénommé, 12.500 parts sociales . . . . .	12.500	EUR 12.500
Total: 12.500 parts sociales . . . . .	12.500	EUR 12.500

Le montant de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.000,.

#### *Décisions de l'associé unique*

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Stephen N. Landsman, directeur, né le 4 septembre 1959 en Illinois, USA, avec une adresse professionnelle à 1601 West Diehl Road, Naperville, IL 60653, USA;

- M. Christophe Gaul, directeur, né le 3 avril 1977 à Messancy, Belgique, avec une adresse professionnelle à 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg;

- Mme Constance Collette, directeur, née le 21 juin 1976 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec une adresse professionnelle à 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature individuelle du Gérant Unique ou, en présence d'un Conseil de Gérance, par la seule signature de tout gérant.

2. L'adresse du siège social est fixée au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 décembre 2011. Relation: LAC/2011/58661. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Référence de publication: 2012006342/322.

(120006041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

**Sky Capital Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 152.663.

In the year two thousand eleven, on the sixth day of the month of December.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

- Sky International Enterprise Group Limited, a private company governed by the laws of Hong Kong, having its registered office at 1 Sugar Street, Causeway Bay Commercial Building, Unit 602, 6/F, Hong Kong, registered at the Registrar of Companies of Hong Kong under company number 1177698 ("Sky International"),

here represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, 5, rue Zenon Bernard, by virtue of a proxy given under private seal.

- Sky Solar Power Ltd., a private company governed by the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at 1, Romasco Place, Whickhams Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered at the Registrar of Companies of British Virgin Islands under company number 1549687 ("Sky Solar"),

here represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, 5, rue Zenon Bernard, by virtue of a proxy given under private seal.

I. The said proxies shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing parties declare being the shareholders (the "Shareholders") of Sky Capital Europe S.à r.l. ("The Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), having its registered office at 97, route du Vin, L-5445 Schengen, Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 152.663, and incorporated by a deed of the undersigned notary, dated 1 April 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1163 page 55780 dated 3 June 2010, (the "Articles"). The Articles have been amended by a deed of of Maître Henri Beck, dated 2 February 2011 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 900 page 43188 dated 4 May 2011.

III. The appearing parties, represented as above mentioned, therefore declare that the present meeting is validly constituted and, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda:*

1. To transfer the registered office of the Company;
2. To amend the first paragraph of article 5 of the Articles so as to reflect the resolutions to be adopted under item 1 above, as follows:

**" 5. Registered Office.**

The registered office is established in the city of Luxembourg.;

3. To re-appoint Mr. Weili Su as class A manager (gérant de classe A) of the Company with immediate effect;
4. To appoint Mr. Xavier de Cillia, as class B manager (gérant de classe B) of the Company with immediate effect; and
5. Miscellaneous.

The appearing parties have requested the undersigned notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholders RESOLVE to transfer the registered office of the Company from 97, route du Vin, L-5445 Schengen to 25A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg with immediate effect.

*Second resolution*

The Shareholders RESOLVE to amend the article 5 of the Articles so as to reflect the resolutions to be adopted above, as follows:

**" 5. Registered Office.**

The registered office is established in the city of Luxembourg";

*Third resolution*

The Shareholders RESOLVE to re-appoint Mr. Weili Su as class A manager (gérant class A) of the Company with immediate effect and for an unlimited period of time, and authorized to represent the Company acting jointly with any class B manager of the Company.

*Fourth resolution*

The Shareholders RESOLVE to appoint Mr. Xavier de Cillia, born on April 11, 1978, in Nice, France, as class B manager (gérant class B) of the Company, with immediate effect and for an unlimited period of time and authorized to represent the Company acting jointly with any class A manager of the Company.

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately one thousand two hundred euro (€ 1,200.-).

*Declaration*

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch s/ Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, the notary, this original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le sixième jour du mois de Décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- Sky International Enterprise Group Limited, une société privée constituée sous les lois de Hong Kong, ayant son siège social à 1 Sugar Street, Causeway Bay Commercial Building, Unit 602, 6/F, Hong Kong, enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Hong Kong sous le numéro de société 1177698 ("Sky International"),

ici représenté par Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, résidant professionnellement à Esch/Alzette, 5, rue Zenon Bernard, en vertu d'une procuration sous seing privé.

- Sky Capital Europe S.à r.l., une société à responsabilité limitée, existant selon les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social au Romasco Place, Whickhams Cay, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques enregistrée auprès du Registre du Commerce et de Sociétés des Iles Vierges Britanniques sous le numéro B 1549687 ("Sky Solar"),

ici représenté par Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, résidant professionnellement à Esch/Alzette, 5, rue Zenon Bernard, en vertu d'une procuration sous seing privé.

I. Lesdites procurations resteront annexées au présent acte pour être soumise à l'enregistrement.

II. Les parties comparantes déclarent être les associés (les «Associés») de Sky Capital Europe S.à r.l., (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cent Euros (12,500,- EUR), ayant son siège social au 97, route du Vin, L-5445 Schengen, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.663, et constituée par un acte du notaire instrumentant, en date du 1 avril 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous I numéro 1163 page 55780 daté du 3 juin 2010 (les "Statuts"). Les Statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par le notaire Henri Beck en date du 2 février 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 900 page 43188 daté du 04 mai 2011.

III. Les parties comparantes, représentées comme mentionnée ci-dessus, déclarent en conséquence que la présente assemblée est valablement constituée, et, ayant reconnue être entièrement informées des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. De transférer le siège social de la Société;

2. De modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts de façon à refléter les résolutions adoptées sous le point 1 ci-dessus, de la façon suivante:

« **5. Siège Social.**

Le siège social est établi à Luxembourg- Ville»;

3. De re-nommer Mr. Weili Su en tant que gérant de classe A de la Société avec effet immédiat;
4. De nommer Mr. Xavier de Cillia en tant que gérant de classe B de la Société avec effet immédiat;
5. Divers

La partie comparante a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les Associés DECIDENT de transférer le siège social de la Société du 97, route du Vin, L-5445 Schengen au 25A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg avec effet immédiat.

*Deuxième résolution*

Les Associés DECIDENT de modifier l'article 5 des Statuts de façon à refléter la résolution adoptée ci-dessus, de la façon suivante:

« **5. Siège Social.**

Le siège social est établi à Luxembourg- Ville»;

*Troisième résolution*

Les Associés DECIDENT de renommer Mr. Weili Su en tant que gérant de classe A de la Société avec effet immédiat pour une durée illimitée et avec pouvoir de signature conjointe avec tout autre gérant B.

*Quatrième résolution*

Les Associés DECIDENT de nommer Mr. Xavier de Cillia, né le 11 avril 1978, à Nice, France, en tant que gérant de classe B de la Société avec effet immédiat pour une durée illimitée et avec pouvoir de signature conjointe avec tout autre gérant A.

*Evaluation des frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à approximativement mille deux cents euros (€ 1.200,-).

*Déclaration*

Le présent acte notarié a été rédigé à Esch s/ Alzette, à la date mentionnée au début du présent document.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte fait aux comparantes, connue du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, elles ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15 décembre 2011. Relation: EAC/2011/17027. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012007324/135.

(120006909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2012.

**Xylomen Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 162.235.

In the year two thousand eleven, the twentieth day of December,

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Xylomen Participations S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 6 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 162.235 (the Company). The Company has been incorporated on June 29, 2011 pursuant

to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations n° 2068 dated September 6, 2011. The articles of association have not been amended since.

There appeared,

Origins Participation S.à.r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 16 rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 159.250 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Vanessa Schmitt, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

which proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Amendment of the corporate object of the Company and as a consequence amendment of article 3 of the articles of association of the Company (the Articles) which shall henceforth read as follow:

**“ Art. 3. Object.**

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make direct or indirect real estate investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company or person, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may buy, sell, exchange, lease, hire, rent and manage any gaming machines and related intellectual property rights of any nature or origin it holds from time to time.

3.5 The Company may license and/or sub-license the use and/or the right to exploit any intellectual property rights of any nature or origin it holds from time to time.

3.6 The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.”

2. Transfer of the registered office of the Company from 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg to 16 rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg.

3. Acknowledgement of the resignation of (i) Patrick Moinet as class A manager of the Company and (ii) Benoît Bauduin as class B manager of the Company and appointment of Francesco Abbruzzese as sole manager of the Company.

4. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 3 of the Articles so that it reads henceforth as follows:

**“ Art. 3. Object.**

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make

direct or indirect real estate investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company or person, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may buy, sell, exchange, lease, hire, rent and manage any gaming machines and related intellectual property rights of any nature or origin it holds from time to time.

3.5 The Company may license and/or sub-license the use and/or the right to exploit any intellectual property rights of any nature or origin it holds from time to time.

3.6 The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.”

#### *Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to transfer the registered office of the Company from 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg to 16 rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg effective as of the date hereof.

#### *Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to acknowledge the resignation effective as of the date hereof of (i) Patrick Moinet as class A manager and (ii) Benoît Bauduin as class B manager.

The Sole Shareholder further resolves to appoint effective as of the date hereof, Francesco Abbruzzese, companies director, born in Luxembourg on June 7, 1971, residing at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, as sole manager of the Company for an unlimited duration.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand five hundred Euros (1,500.-EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le vingtième jour de décembre,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Xylomen Participations S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162.235 (la Société). La Société a été constituée le 29 juin 2011 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2068 du 6 septembre 2011. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

#### **A COMPARU:**

Origins Participation S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.250 (l'Associé Unique);

ici représentée par Vanessa Schmitt, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Modification de l'objet social de la Société et en conséquence modification de l'article 3 des statuts de la Société (les Statuts) qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3. Objet social.**

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3 La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société peut acheter, vendre, échanger, louer, engager et gérer toutes machines de jeux et droits de propriété intellectuelle liés à celles-ci, de quelque nature ou origine, qu'elle détient de temps à autre.

3.5 La Société peut accorder une licence et/ou accorder un sous-licence pour l'utilisation et/ou le droit d'exploiter tous droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine, qu'elle détient de temps à autre.

3.6 La Société peut effectuer toutes les opérations et transactions qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.»

2. Transfert du siège social de la Société du 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg au 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg.

3. Prise d'acte de la démission de (i) Patrick Moinet en qualité de gérant de classe A de la Société et (ii) Benoît Bauduin en qualité de gérant de classe B de la Société et nomination de Francesco Abbruzzese en tant que gérant unique de la Société.

4. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 3 des Statuts afin qu'il ait désormais la teneur suivante:

« **Art. 3. Objet social.**

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3 La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société peut acheter, vendre, échanger, louer, engager et gérer toutes machines de jeux et droits de propriété intellectuelle liés à celles-ci, de quelque nature ou origine, qu'elle détient de temps à autre.

3.5 La Société peut accorder une licence et/ou accorder un sous-licence pour l'utilisation et/ou le droit d'exploiter tous droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine, qu'elle détient de temps à autre.

3.6 La Société peut effectuer toutes les opérations et transactions qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.»

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société du 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg au 16, rue Jean l'Aveugle, L1148 Luxembourg avec effet à la date des présentes.

*Troisième résolution*

L'Associé Unique décide d'accepter la démission, avec effet à la date des présentes, de (i) Patrick Moinet en tant que gérant de classe A et (ii) Benoît Bauduin en tant que gérant de classe B.

L'Associé Unique décide ensuite de nommer, avec effet à la date des présentes, Francesco Abbruzzese, directeur de sociétés, né à Luxembourg le 7 juin 1971, demeurant au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, en tant que gérant unique de la Société pour une durée illimitée.

*Estimation des frais*

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ mille cinq cents Euros (1.500.-EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte original.

Signé: V. SCHMITT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 décembre 2011. Relation: LAC/2011/59213. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Référence de publication: 2012006780/212.

(120006618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

---

**Ferrero Trading Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2632 Findel, rue de Trèves, Findel Business Center, Complexe B.

R.C.S. Luxembourg B 46.117.

Les comptes annuels au 31/08/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012007064/9.

(120007524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2012.

---

**First Place Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 116.628.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2012.

Référence de publication: 2012007067/10.

(120007295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2012.

---